

L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson, toujours dans la mire pour les acteurs de Mégantic

Scott, 8 septembre 2022. – À l'automne 2022, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) amorcera une étude hydrogéomorphologique des rivières Arnold et Clinton dans le bassin versant du lac Mégantic, avec l'aide d'un hydrogéomorphologue. Il s'agit d'une étape incontournable afin de viser une remise à l'état naturel de ces rivières, notamment par un projet de reméandrage des cours d'eau, l'un des aménagements choisis pour le projet « Remise en état et conservation de l'habitat du lac Mégantic et de son bassin versant ». L'objectif est d'améliorer l'habitat du poisson. D'autres aménagements concerneront la gestion des eaux de pluie dans le bassin versant de la rivière Arnold et le secteur de la baie des Sables.

Reméandrer la rivière

Saviez-vous que les rivières Arnold et Clinton avaient été redressés entre 1950 et 1970 pour la drave et les activités agricoles? En éliminant les courbes naturelles du cours d'eau, il était plus facile de transporter le bois ou de faire circuler la machinerie sur les terres. Toutefois, cela a eu un impact sur le cours d'eau et sur les différents habitats nécessaires aux poissons. Par exemple, lorsque l'eau est à son plus bas en été, la largeur de la rivière fait que l'eau est peu profonde et trop chaude pour le poisson. Le reméandrage d'un cours d'eau ramène alors une diversité d'écoulements ainsi que d'habitats. L'étude hydrogéomorphologique permettra de déterminer comment faire ce reméandrage de façon technique. Par la suite, des plans d'ingénieurs, des autorisations gouvernementales, de même que du financement, seront nécessaires. Si ce projet va de l'avant, il s'agira, à la connaissance du COBARIC, d'une première au Québec.

Gérer les eaux de pluie

D'autres aménagements sont prévus afin de limiter la quantité d'eau et de sédiments qui rejoint le lac Mégantic. En plus d'être bénéfiques pour le lac, ils serviront de sites démonstrateurs, permettant ainsi à tous les acteurs du milieu de voir comment ils sont réalisés et quels sont leurs avantages. Ceux-ci pourront alors les reproduire dans leur milieu, afin que les bénéfiques soient plus grands.

Le premier site consiste en l'installation de seuils et de trappes à sédiments sur environ un kilomètre de fossé municipal. Il y aura également de l'hydroensemencement afin de stabiliser les talus du fossé par une reprise rapide de la végétation. L'objectif est de ralentir la vitesse de l'eau dans les fossés ainsi que de retenir les sédiments. À moyen terme, un tel aménagement est peu coûteux à réaliser et à entretenir, comparativement aux coûts habituels d'entretien.

Le deuxième site présentera des noues, seuils ou bassins de sédimentation dans un quartier résidentiel. Ces aménagements permettront à l'eau de s'infiltrer à la source, plutôt que de ruisseler jusqu'aux plans d'eau. En effet, les quartiers résidentiels possèdent une grande superficie imperméable, l'eau n'ayant d'autre choix que de ruisseler à la surface. Toutefois, ce volume d'eau peut s'avérer important et, dans un cours d'eau, peut avoir des conséquences importantes, comme une érosion excessive du lit mineur ou même des inondations.

Ce projet est possible grâce à l'appui financier du gouvernement du Canada via le Fonds pour dommages à l'environnement. L'objectif principal de ce projet est la restauration et la protection de l'habitat du poisson, entre autres en réduisant la sédimentation. Depuis les débuts du projet, les acteurs du milieu sont consultés et le COBARIC désire poursuivre l'amélioration des processus de concertation jusqu'à la fin du projet, en décembre 2025. Finalement, à la suite de la collecte d'informations et de données des deux premières années du projet, d'autres aménagements prendront formes dans les prochaines années.

À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Le COBARIC a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il favorise ainsi la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau de son territoire. Pour y arriver, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau, outil régional par excellence pour prioriser les actions selon leur priorité.

- 30 -

Source :

Marie-Ève Thérout, coordinatrice des projets et géomatique

Comité de bassin de la rivière Chaudière

T. 418-389-0476, poste 2

C. coordination@cobaric.qc.ca

Informations supplémentaires :

► Photo 1 : Clinton-Arnold_COBARIC_20210729.JPG

Rivière Clinton en premier plan, se jetant dans la rivière Arnold, en arrière-plan.

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2021.

► Photo 2 : Traces-anciens-actuels_riv-Arnold-Clinton.jpg

Carte présentant les tracés originaux des rivières Clinton et Arnold (jaune et rose) et les tracés des cours d'eau une fois redressés (rouge et cyan).

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2022.

► Vidéos : Aménagements durables dans les fossés

Lien : <https://youtu.be/IP84ap9wVIE?list=PLKqtHzXnv5CsAYBxd7rHa5rJaOtPbLqSE>

Vidéo d'un aménagement de fossé à Saint-Frédéric, soit des seuils, un bassin de sédimentation ainsi que l'hydroensemencement des talus.

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2022.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier
du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support
of the Government of Canada.

Canada